Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

# Courrier R/AR décompte de charges locatives non retiré.

---
Par romiamata

Madame, Monsieur,
bonjour,
Ma locataire ne retire pas le courrier R/AR l'avisant que je vais lui envoyer le montant des charges locatives dans un mois et contenant les photocopies des documents du Syndic et de la TEOM. Je lui avais envoyé le double de ma lettre et de tous les documents dans une grande enveloppe en courrier Suivi,lequel a bien été distribué, pour lui en donner une lecture plus rapide et pour lui rappeler qu'elle n'omette pas d'aller retirer ce courrier R/AR vu l'importance du contenu.Ma locataire doit-elle obligatoirement retirer l'envoi R/AR ou bien peut-elle se contenter de l'envoi Suivi pour me répondre? Merci à l'avance pour vos réponses.